

ÉTAT

INDIQUANT LES LOCALITÉS OU LES OFFICIERS DE GENDARMERIE
SONT LOGÉS PAR LES SOINS DU DÉPARTEMENT.

Légion de Paris.

SEINE. — Paris (tous les officiers), Saint-Denis, Courbevoie, Sceaux, Vincennes, Montrouge.

SEINE-ET-OISE. — Versailles (tous les officiers), Saint-Germain-en-Laye, Corbeil, Rambouillet, Pontoise, Montmorency, Mantes.

1^{re} légion.

NORD. — Lille (tous les officiers moins le lieutenant adjoint au trésorier), Roubaix, Douai, Valenciennes, Cambrai, Dunkerque, Avesnes, Hazebrouck, Maubeuge.

PAS-DE-CALAIS. — Arras (tous les officiers), Boulogne, Saint-Omer, Saint-Pol, Montreuil, Béthune.

2^e légion.

SOMME. — Amiens (tous les officiers), Abbeville, Péronne, Montdidier, Doullens.

OISE. — Beauvais (tous les officiers), Senlis, Compiègne, Clermont.

ABBEY. — Laon (le capitaine commandant de l'arrondissement; le commandant de la compagnie reçoit une indemnité), Chauny, Saint-Quentin, Soissons, Vervins, Château-Thierry.

3^e légion.

SEINE-ÎNFÉRIEURE. — Rouen (tous les officiers moins le lieutenant adjoint au trésorier), Elbeuf, Yvetot, Le Havre, Dieppe, Neufchâtel.

EURE. — Évreux (tous les officiers), Louviers, Pont-Audemer, Les Andelys, Bernay.

CALVADOS. — Caen (tous les officiers), Bayeux, Lisieux, Falaise, Pont-l'Évêque, Vire.

4^e légion.

SARTHE. — Le Mans (tous les officiers moins le chef de légion et le commandant de compagnie), Mamers, La Flèche, Saint-Calais.

EURE-ET-LOIR. — Chartres (le commandant de l'arrondissement seul), Dreux.

ORNE. — Laigle, Argentan, Domfront.

MAYENNE. — Laval (tous les officiers), Mayenne, Château-Gontier.

5^e légion.

LOIRET. — Orléans (le commandant d'arrondissement, le capitaine trésorier et le lieutenant adjoint au trésorier; le commandant de la compagnie reçoit une indemnité), Gien, Montargis, Pithiviers, Beauvais (le commandant de section reçoit une indemnité).

SEINE-ET-MARNE. — Melun (tous les officiers), Fontainebleau, Meaux, Coulommiers, Provins.

YONNE. — Auxerre (tous les officiers), Joigny, Sens, Avallon, Tonnerre.

LOIR-ET-CHER. — Blois (tous les officiers), Romorantin, Vendôme (le commandant reçoit une indemnité).

6^e légion.

MARNE. — Châlons (tous les officiers), Reims, Épernay, Sézanne, Vitry-le-François, Sainte-Menehould.

ARDENNES. — Mézières (tous les officiers), Rethel, Sedan, Rocroi, Vouziers (le commandant d'arrondissement reçoit une indemnité).

MEUSE. — Bar-le-Duc (les officiers reçoivent une indemnité), Commercy, Verdun, Montmédy, Briey.

7^e légion.

DOUBS. — Besançon (tous les officiers moins le chef de légion et le commandant de compagnie), Baume-les-Dames, Montbéliard, Pontarlier.

HAUTE-SAÔNE. — Vesoul (tous les officiers), Gray, Lure.

HAUTE-MARNE. — Chaumont (tous les officiers).

TERRITOIRE DE BELFORT. — Belfort.

VOSGES. — Épinal (tous les officiers), Saint-Dié, Remiremont.

7^e légion bis.

AIN. — Bourg (le trésorier seul), Belley, Trévoux, Nantua.

JURA. — Lons-le-Saunier (le commandant de la compagnie et le commandant de l'arrondissement), Dôle, Poligny, Saint-Claude.

8^e légion.

CHER. — Bourges (le trésorier seul), Vierzon, Sancéons, Sancerre.

NIÈVRE. — Nevers (tous les officiers), Cosne, Clamecy, Château-Chinon.

CÔTE-D'OR. — Dijon (tous les officiers), Beaune, Châtillon-sur-Seine.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Mâcon (tous les officiers), Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Charolles, Autun, Le Creusot, Louhans.

9^e légion.

INDRE-ET-LOIRE. — Tours (le trésorier seul), Chinon, Loches.

MAINE-ET-LOIRE. — Angers (tous les officiers), Cholet, Saumur, Baugé, Segré.

INDRE. — Châteauroux (tous les officiers), Issoudun, Le Blanc, La Châtre.

VIENNE. — Poitiers (tous les officiers moins le commandant de la compagnie), Châtellerault, Loudun, Montmorillon, Civray.

DEUX-SÈVRES. — Niort (tous les officiers), Melle, Bressuire, Parthenay.

10^e légion.

ILLE-ET-VILAINE. — Rennes (le capitaine trésorier seul; — le chef de légion, le commandant de la compagnie, le commandant de l'arrondissement et le lieutenant adjoint au trésorier reçoivent une indemnité), Saint-Malo (l'officier reçoit une indemnité), Montfort, Fougères, Vitré (l'officier reçoit une indemnité), Redon (l'officier reçoit une indemnité).

MANCHE. — Saint-Lô (le commandant de l'arrondissement; — le commandant de la compagnie reçoit une indemnité), Cherbourg, Coutances, Avranches, Mortain, Valognes.

CÔTES-DU-NORD. — Saint-Brieuc (le commandant de l'arrondissement; — le commandant de la compagnie reçoit une indemnité), Dinan. (A Guingamp, Loudéac et Lannion, les officiers reçoivent une indemnité.)

11^e légion.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Nantes (tous les officiers), Saint-Nazaire, Châteaubriant, Ancenis, Paimbœuf.

MORBIHAN. — Vannes (tous les officiers), Pontivy, Lorient, Ploërmel, Auray.

FINISTÈRE. — Quimper (tous les officiers), Brest, Morlaix, Quimperlé, Châteaulin.

VENDÉE. — La Roche-sur-Yon (le commandant de la section), Luçon, les Sables-d'Olonne.

12^e légion.

HAUTE-VIENNE. — Limoges (le trésorier seul), Rochechouart, Saint-Yrieix.

CREUSE. — Guéret (tous les officiers), Aubusson, Boussac, Bourganeuf.

CHARENTE. — Angoulême (tous les officiers), Confolens, Ruffec, Barbezieux, Cognac.

DORDOGNE. — Sarlat, Bergerac, Lalinde, Nontron, Ribérac.

CORRÈZE. — Tulle (le commandant de l'arrondissement).

13^e légion.

PUY-DE-DÔME. — Clermont-Ferrand (le capitaine trésorier seul; le commandant de la compagnie et le capitaine reçoivent une indemnité), Riom, Thiers, Ambert, Issoire (l'officier reçoit une indemnité).

ALLIER. — Moulins (tous les officiers), Montluçon, Lapalisse, Gannat.

CANTAL. — Aurillac (tous les officiers), Saint-Flôr, Murat, Mauriac.

LOIRE. — Saint-Étienne (tous les officiers), Rive-de-Gier, Montbrison, Roanne.

HAUTE-LOIRE. — Le Puy (tous les officiers), Le Monastier, Brioude, Yssingeaux.

14^e légion.

RHÔNE. — Lyon (tous les officiers), L'Arbresle, Givors, Villefranche, Tarare.

ISÈRE. — Grenoble (tous les officiers), Saint-Marcellin, A La Tour-du-Pin, La Mure, Vienne, les officiers reçoivent une indemnité.

DRÔME. — Valence (tous les officiers), Romans, Montélimar, Nyons, Die.

14^e légion bis.

SAVOIE. — Chambéry (le capitaine trésorier et le lieutenant adjoint au trésorier), Pont-de-Beauvoisin, Albertville.

HAUTE-SAVOIE. — Annecy (tous les officiers), Saint-Julien, Bonneville, Thonon.

HAUTES-ALPES. — Gap (le commandant de l'arrondissement), Serres, Embrun, Barcelonnette.

15^e légion.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Marseille (le commandant de la 1^{re} section, le capitaine trésorier et le lieutenant adjoint au trésorier; le chef de légion et le commandant de la compagnie reçoivent une indemnité), Aubagne, Aix, Salon, Tarascon, Arles (l'officier reçoit une indemnité).

15^e légion (suite).

VAUCLUSE. — Avignon (tous les officiers), Orange, Apt, Pertuis, Carpentras.

ARDÈCHE. — Privas (tous les officiers), Aubenas, Tournon, Annonay, Largentière, Thueyts.

GARD. — Nîmes (tous les officiers), Alais, Bessèges, Uzès, Le Vigan.

15^e légion bis.

ALPES-MARITIMES. — Nice (tous les officiers moins le chef de légion et le commandant de la compagnie), Menton, Grasse, Cannes, Puget-Théniers.

VAR. — Draguignan (tous les officiers), Fréjus, Brignoles, Toulon, Hyères.

BASSES-ALPES. — Digne (le commandant de l'arrondissement), Riez, Castellane.

15^e légion ter.

1^{re} COMPAGNIE. — Bastia (le capitaine trésorier et le lieutenant adjoint au trésorier), Corte, Piedicroce, Calvi.

2^e COMPAGNIE. — Ajaccio (tous les officiers), Sainte-Marie-Siché, Bonifacio.

16^e légion.

HÉRAULT. — Montpellier (tous les officiers), Cette, Béziers, Bédarieux, Lodève, Saint-Pons.

AVEYRON. — Rodez (tous les officiers), Decazeville, Millau, Espalion, St-Affrique.

LOZÈRE. — Mende (tous les officiers), Marvejols, Florac.

16^e légion bis.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Perpignan (le capitaine trésorier, le lieutenant adjoint au trésorier et le commandant de l'arrondissement), Céret, Prades (1^{re} section).

AUDE. — Carcassonne (le commandant de l'arrondissement), Narbonne, Limoux, Castelnau-d'Orbieu.

TARN. — Albi (le commandant de la section), Castres, Brassac, Gaillac, Carmaux.

17^e légion.

HAUTE-GARONNE. — Toulouse (tous les officiers), Saint-Gaudens, Muret, Villefranche.

ARIÈGE. — Pamiers, Saint-Girons.

GERS. — Auch (tous les officiers), Mirande, Condom, Lectoure, Lombez.

17^e légion bis.

LÔT-ET-GARONNE. — Agen (tous les officiers, moins le chef de légion et le commandant de la compagnie), Marmande, Nérac, Villeneuve-sur-Lot.

LOT. — Cahors (tous les officiers), Figeac, Gourdon.

TARN-ET-GARONNE. — Montauban (tous les officiers), Castelsarrasin, Moissac (l'officier reçoit une indemnité).

18^e légion.

GIRONDE. — Libourne, La Réole, Lesparre, Bazas, Blaye.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — La Rochelle (tous les officiers), Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Jonzac, Marennes.

LANDES. — Dax, Saint-Sever, Labouheyre.

BASSES-PYRÉNÉES. — Pau (le capitaine commandant l'arrondissement), Oloron, Mauléon, Orthez.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Tarbes (tous les officiers), Bagnères, Argelès.

19^e légion.

1^{re} COMPAGNIE. — Alger (tous les officiers), L'Arba, Tizi-Ouzou, Bouira.

2^e COMPAGNIE. — Blidah (tous les officiers), Milianah, Orléansville.

3^e COMPAGNIE. — Constantine (tous les officiers), Bône, Philippeville, Guelma.

4^e COMPAGNIE. — Oran (tous les officiers), Tlemcen, Mostaganem, Mascara, Relizane, Sidi-bel-Abbès.

5^e COMPAGNIE. — Sétif (tous les officiers), Bougie, Batna.

20^e légion.

MEURTHE-ET-MOSSELLE. — Nancy (tous les officiers moins le chef de légion et le commandant de la compagnie). (A Tout, le commandant de l'arrondissement reçoit une indemnité), Lunéville, Mirecourt, Neufchâteau.

AUBE. — Troyes (tous les officiers), Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Wassy (l'officier reçoit une indemnité).

Compagnie de Tunisie.

Tunis (tous les officiers), Sousse.